



Institut Caycedo

FRANCE

INSTITUT CAYCEDO FRANCE

100 rue Bobillot 75013 PARIS

E-mail : sophrocaycedienneparis@gmail.com

Téléphone : 01 89 16 64 44 - Mobile : 06 03 73 10 58

www.institut-caycedo.fr





 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION

Formation professionnelle en Sophrologie Caycédienne®

Cycle fondamental

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

Lors de nos 1ers contacts, nous vous proposerons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Les sites sur lesquels nous proposons nos formations respectent les normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.

Référentes Handicap : Mme Sophie Grauss : 06 03 73 10 58 - Mme Nelly Sebon : 06 84 25 11 87

SOMMAIRE

Présentation de la formation (Publics, prérequis, conditions et délais d'admission, objectifs, effectifs, moyens pédagogiques, sanction, durée, travail personnel, calendrier, coûts, lieux, ...)	P.4 & 5
Modalités pédagogiques et programme de la formation	P.6 & 7
Notre équipe pédagogique	P.8
Accompagnement du stagiaire - Évaluation et contrôle continu Sanction de la formation	P.9
Champs d'intervention du professionnel en sophrologie	P.10
L'Institut en chiffres et en mots...	P.11
Règlement intérieur	P.12 & 13

Il est important de distinguer la pratique personnelle de la Sophrologie qui vise son propre développement (gérer son stress, ses difficultés, améliorer ses performances, renforcer sa confiance, ...), **d'une formation professionnelle** dont l'objectif est de se former en tant que professionnel en sophrologie et/ou d'utiliser la Sophrologie Caycédienne comme une méthode complémentaire à sa spécialité.

PUBLIC

- **Personnes souhaitant exercer en tant que professionnel en sophrologie, à titre principal ou complémentaire, dans le champ de la prévention** (métiers de l'entreprise, des organisations, de la création, du bien-être, ...).
- **Professionnels des champs médical, paramédical, social, éducatif, sportif** (médecins, soignants, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, enseignants, animateurs, professionnels du sport, ...), **qui souhaitent utiliser la Sophrologie comme une compétence complémentaire à leur spécialité.**

PRÉ-REQUIS - CONDITIONS D'ADMISSION - DÉLAIS D'ACCÈS

Être titulaire du Baccalauréat ou équivalence. Les personnes ne remplissant pas ce prérequis, mais qui sont motivées pour entreprendre cette formation, devront justifier du niveau Baccalauréat. Elles seront reçues en entretien approfondi avec la directrice pédagogique pour évaluer leurs aptitudes à suivre la formation.

Le dossier de candidature comprend : le devis signé, un CV, une lettre de motivation, la copie du diplôme le plus élevé, le bulletin de pré-inscription (à télécharger sur le site : www.institut-caycedo.fr), une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une photo d'identité.

L'accès à la formation sera validé après réception et acceptation du dossier de candidature par l'administration et la direction pédagogique. Après un entretien de validation du projet professionnel avec la directrice Administrative, un rendez-vous avec la directrice pédagogique vous sera proposé afin de finaliser le programme d'accompagnement et valider votre inscription par la signature de votre contrat, le règlement intérieur et les CGC. Une lettre d'admission définitive sera alors envoyée par mail au futur participant. L'inscription sera effective à la signature du contrat, du règlement intérieur et des CGV. Pour les personnes qui se financent elle-même, un acompte de 455 €, vous sera demandé.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en sophrologie dispensée par l'Institut a pour objectif d'acquérir l'ensemble des compétences professionnelles permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie ou d'utiliser la sophrologie dans son domaine d'intervention (médical, social, éducatif, ...).

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 objectifs opérationnels :

- Conduire un premier entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

EFFECTIFS

Groupes de 10-12 personnes maximum.

Nous privilégions de petits groupes car nos élèves sont suivis individuellement. Chaque groupe intègre des personnes d'horizons professionnels différents.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation, paperboards, supports de cours envoyés par mail avant chaque stage, et plateforme en ligne (entraînements, enregistrements de pratiques, auto-évaluation, suivi du tutorat par visioconférences, ...).

SANCTIONS DE LA FORMATION

- L'Institut Caycedo France **délivre une attestation de formation « aptitudes à la pratique professionnelle en sophrologie »** permettant de commencer une activité professionnelle.

DURÉE DE LA FORMATION HORS TRAVAIL PERSONNEL (210 HEURES)

- **30 jours de formation (28 jours en présentiel + 2 jours de validation finale avec mise en situation) soit 210 heures d'enseignement à l'Institut (7h/jour).**

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

TRAVAIL PERSONNEL (± 300 HEURES)

- Echanger tous les mois avec la directrice pédagogique sur l'entraînement personnel et les difficultés éventuelles rencontrées par le stagiaire.
- Expérimenter personnellement les techniques sophrologiques et s'entraîner à les guider en groupe de stagiaires (salles virtuelles dédiées sur plateforme e-learning).
- Faire un travail de lecture, recherche, réflexion.
- Réaliser un stage de 8 séances en immersion professionnelle, auprès d'un groupe (6 personnes maximum), ou un suivi individuel, sur la 2^{ème} partie du cursus. Il s'agira d'expérimenter la posture du sophrologue. Ce stage est réalisé sous la direction de la responsable pédagogique à chaque étape du parcours (élaboration du programme d'accompagnement, suivi après chaque séance pour ré-évaluer le programme). Il fera l'objet d'une convention de stage.

CALENDRIER DE LA FORMATION

30 jours en présentiel (dont 2 journées dédiées à l'installation du sophrologue).

Formule « week-end » sur 14 mois

14 week-ends de 2 jours : samedi et dimanche de 9h00 à 17h00 (pause repas 1h) + 2 jours en visioconférence ou en présentiel pour l'installation du professionnel
= 30 jours.

Démarrage avril 2024 (N° Session DOKELIO : SE_0000901413)

13-14 avril (journées d'immersion) / 18-19 mai / 8-9 juin / 29-30 juin / 20-21 juillet / 31 août-1^{er} septembre / 5-6 octobre / 9-10 novembre / 14-15 décembre 2024 / 4-5 janvier 2025 / 8-9 février / 8-9 mars / 5-6 avril / 24-25 mai / **7-8 juin 2025.**

Démarrage octobre 2024 (N° Session DOKELIO : SE_0000991233)

12-13 octobre 2024 / 9-10 novembre / 7-8 décembre / 25-26 janvier 2025 / 15-16 février / 15-16 mars / 12-13 avril / 10-11 mai / 31 mai-1^{er} juin / 28-29 juin / 30-31 août / 20-21 septembre / 11-12 octobre / 8-9 novembre / **13-14 décembre 2025.**

Formule « semaine » sur 14 mois

14 semaines de 2 jours : mardi et mercredi de 9h00 à 17h00 (pause repas 1h) + 2 jours pour l'installation du professionnel = 30 jours

Démarrage avril 2024 (N° Session DOKELIO : SE_0001008653)

23-24 avril 2024 (journées d'immersion) / 14-15 mai / 11-12 juin / 9-10 juillet / 27-28 août / 17-18 septembre / 8-9 octobre / 19-20 novembre / 10-11 décembre 2024 / 21-22 janvier 2025 / 11-12 février / 18-19 mars / 8-9 avril / 6-7 mai / **3-4 juin 2025.**

7 semaines de 4 jours : du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 (pause repas 1h) + 2 jours pour l'installation du professionnel = 30 jours.

Démarrage septembre 2024 (N° Session DOKELIO : SE_0001008649)

30 septembre-3 octobre 2024 / 16-19 décembre / 10-13 février 2025 / 12-16 mai (5 jours) / 25-28 août / 13-17 octobre (5 jours) / **15-18 décembre 2025.**

COÛT DE LA FORMATION

28 jours de formation en présentiel + 2 jours pour l'installation du professionnel **soit 210 h. 6 435 €** (30,64 € / heure).

Tarif préférentiel pour les personnes se finançant la formation : 4 455 €* (21,21 € / heure).
(*Frais d'inscription compris : 600 €).

Une dizaine de séances de groupe avec un professionnel en sophrologie peut-être envisagé (entre 15 et 20 euros la séance) sont à prévoir en frais annexes. Ils sont à la charge du stagiaire et ne seront pas pris en charge ni par les OPCO ou ni par l'employeur.

LIEUX DE LA FORMATION

Institut Caycedo France : 100 rue Bobillot 75013 PARIS



CONTACT

Mme Sophie GRAUSS, Directrice administrative et communication - Tél. : 06 03 73 10 58

Email : sophie@institut-caycedo.fr

UNE MÉTHODOLOGIE QUI INTÈGRE 3 DIMENSIONS

1 - Approche théorique

Son but est de définir le champ conceptuel servant de base à la pratique, à travers la compréhension des fondamentaux et de la sémantique de la Sophrologie Caycédienne®. C'est aussi l'occasion de se confronter à une réflexion éthique et déontologique.

2 - Apprentissage technique

La Sophrologie Caycédienne® regroupe un ensemble de techniques que la personne en formation va apprendre à utiliser.

3 - Adaptation professionnelle

La question fondamentale concernera toujours la façon d'utiliser et d'adapter ces techniques dans le cadre de votre spécificité professionnelle et des patients ou clients.

4 AXES PÉDAGOGIQUES ESSENTIELS

La pratique professionnelle de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel qui conditionne la posture. Pour répondre à notre objectif de professionnalisation, la formation s'appuie sur 4 grands axes pédagogiques :

1 - Le savoir

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® s'appuie sur un ensemble de concepts et de principes théoriques, méthodologiques et pratiques. Elle implique la compréhension des mécanismes humains et des schémas relationnels dont ils émanent : l'apprentissage des méthodes et leur transmission s'inscrit dans une pratique précise.

2 - Le savoir-faire

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® est structurée par une méthodologie précise et rigoureuse constituée de techniques qui s'inscrivent dans une progression. Elle nécessite des capacités dans la façon d'accueillir, d'accompagner, de guider les personnes et les groupes. Elle demande un réel savoir-faire dans l'écoute et la qualité de présence.

3 - Le savoir-être

La pratique de la Sophrologie Caycédienne® implique une dimension importante de travail personnel, garante de la qualité et de l'éthique de l'accompagnement. Il s'agit d'abord, pour le stagiaire, de son propre entraînement à la méthode, encadré par l'équipe de formateurs dédiée, et par la suite, d'une analyse régulière de sa pratique en sophrologie dans son contexte professionnel.

4 - Le savoir-devenir

L'activité de professionnel utilisant la Sophrologie Caycédienne® exige des compétences à créer, maintenir et développer son activité professionnelle. Il s'agira donc, pour le stagiaire, compte tenu de son expérience et de ses objectifs, de développer son activité professionnelle dans le sens de son projet, de manière réaliste et constructive.

Le programme de la formation vise l'acquisition des compétences professionnelles permettant d'exercer en tant que professionnel en sophrologie.

Ces compétences professionnelles sont organisées et regroupées autour de 3 grands objectifs opérationnels :

- Conduire un entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).
- Animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.
- Créer, développer et pérenniser son activité professionnelle.

Le contenu de la formation est le même pour tous les stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectif 1 : conduire un entretien et concevoir un projet d'accompagnement répondant aux attentes du(des) client(s).

- Réaliser l'anamnèse sophrologique du(des) client(s) pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la conception d'un projet d'accompagnement sophrologique, en utilisant un questionnaire spécifique et structuré.
- Exposer le cadre de l'accompagnement sophrologique au(x) client(s) pour lui(leur) donner une vision claire et réaliste et permettre son(leur) adhésion, en évoquant les grands principes et le déroulement de l'accompagnement.
- Valider un engagement réciproque pour concevoir un projet d'accompagnement sophrologique.
- Concevoir un projet d'accompagnement sophrologique adapté aux spécificités du(des) client(s) et structuré séance par séance pour animer la première séance de sophrologie du projet et mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

Objectif 2 : animer une séance de sophrologie et mettre en œuvre le projet d'accompagnement en l'ajustant si nécessaire.

- Présenter au(x) client(s) la technique à pratiquer pour donner une structure à l'expérience à vivre, en montrant les exercices et les postures corporelles à adopter.
- Guider la technique sophrologique pour permettre au(x) client(s) d'expérimenter la vivance et de mobiliser ses(leurs) capacités en respectant la méthode sophrologique.
- Réaliser une analyse vivantielle avec le(s) clients pour donner du sens à la vivance et l'(les) encourager à reproduire la pratique en utilisant une écoute phénoménologique et un questionnaire spécifique.
- Adapter ou maintenir le programme du projet d'accompagnement initialement établi pour optimiser son efficacité en utilisant les résultats de l'analyse vivantielle.

Objectif 3 : créer, développer et pérenniser l'activité professionnelle.

- Créer son activité professionnelle pour exercer en tant que professionnel en sophrologie, en respectant la législation en vigueur et en réalisant l'ensemble des études et démarches nécessaires (étude de marché, business plan, choix du statut, locaux, démarches administratives, ...).
- Créer des tableaux de bord pour suivre et développer son activité professionnelle et mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires à sa pérennisation.
- Réaliser une veille documentaire et participer aux différentes manifestations de la profession pour actualiser les savoirs et les savoir-faire du professionnel et s'adapter aux évolutions du marché.

Le livret d'accueil et la maquette pédagogique de la formation sont fournis au moment de la validation de votre inscription.

NOTRE ÉQUIPE

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE ET FORMATRICE

**Nelly SEBON**

Orthophoniste de formation spécialiste neurosciences et sophrologue caycédienne de la branche clinique, spécialisée dans les pathologies neurologiques et neurodégénératives, tutrice, Directrice de l'école de sophrologie caycédienne de Champagne-Ardenne à Reims.

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FORMATRICE

**Sophie GRAUSS**

Journaliste d'entreprise, consultante en communication, coach en nutrition et sophrologue caycédienne de la prophylaxie sociale et de la gestion du stress.

FORMATRICES

**Claudia BIRAGHI**

Enseignante de l'éducation physique et sportive, sophrologue caycédienne, spécialiste gérontologie et sport, ancienne Directrice de l'école de sophrologie caycédienne de Caen.

**Krystel COLIN**

Titulaire d'un DEA de psychologie sociale, maître formateur de l'éducation nationale, spécialiste des neurosciences, sophrologue caycédienne de la prophylaxie sociale et de la prévention du stress.

**Myriam ELLOUZE**

Orthophoniste de formation, spécialisée en neurosciences et pédagogie de l'enfant, licenciée de psychologie, conteuse, sophrologue caycédienne de la branche clinique, tutrice.

COLLABORATION AVEC NATALIA CAYCEDO



Nous travaillons en étroite collaboration avec le Dr Natalia Caycedo, Présidente de l'Académie Internationale de Sophrologie Caycédienne, Sofrocay, et fille du Pr A. Caycedo, créateur de la Sophrologie, dans la réflexion pédagogique et méthodologique de notre enseignement au plus près des avancées scientifiques.

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

Tout au long de la formation, les stagiaires seront accompagnés par un formateur « référent ». Ils auront accès à une plateforme en ligne comprenant, les enregistrements des techniques, des sources documentaires, des conférences et vidéos métiers, des tests d'auto-évaluation, des travaux personnels évalués, ...

- Ils bénéficieront d'un suivi sur l'apprentissage de la théorie, animé par le directeur pédagogique et d'entraînements par petits groupes, en visioconférence.
- L'Institut propose des formations complémentaires favorisant l'installation et l'adaptation aux divers publics (stages thématiques de perfectionnement, analyses de pratique, supervisions, ...).

CONTROLE CONTINU & ÉVALUATION FINALE

Modalité d'évaluation initiale :

Une évaluation préalable à l'entrée en formation (sous forme de quizz) est réalisée afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant à la formation. À la fin du parcours, un quizz adapté sera proposé pour mesurer les acquis et compétences des stagiaires.

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE CADRE DU CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES

- L'évaluation continue portera sur :
 - L'accueil, l'anamnèse, la guidance et la mise en œuvre des techniques (fiches d'évaluation).
 - La remise régulière (sur la plateforme en ligne) de phénodescriptions immédiates.
 - Les éléments théoriques abordés. Cette évaluation se fera à la fin de chaque Degré et fera l'objet d'une fiche d'évaluation.
- À mi-parcours, les stagiaires remettront une phénodescription différée portant sur la première partie du cursus de formation.
- Les stagiaires auront la possibilité de s'auto-évaluer sur leurs connaissances théoriques, à partir de la plateforme en ligne.
- Seront également pris en compte les éléments suivants : motivation, implication, attitude relationnelle, assiduité, respect du cadre et de l'éthique de la formation.

ÉVALUATION FINALE DE LA FORMATION

Un mois avant le dernier stage, le stagiaire enverra les travaux suivants par mail à l'administration de l'Académie :

- Description phénoménologique portant sur l'ensemble de son parcours.
- Compte-rendu de son expérience d'accompagnant au sein d'un groupe de volontaires.
- Compte-rendu de son expérience de participant à un groupe d'entraînement géré par un professionnel en sophrologie qualifié.
- Réflexion sur un thème théorique en lien avec la Sophrologie et illustré par des exemples concrets (pris dans le cadre de son entraînement personnel aux techniques, de sa participation à un groupe d'entraînement et de l'animation d'un groupe).
- Élaboration d'un projet professionnel pour la création ou la pérennisation de son activité, incluant une étude de marché, le choix du statut, les locaux potentiels d'installation, les démarches administratives, les tableaux de bord de suivi de l'activité, les outils de communication, une offre de service, ...
- Présentation des actions à mettre en œuvre pour permettre l'actualisation des savoir et des savoir-faire (veille documentaire pour suivre l'évolution des compétences en sophrologie, actualiser et développer ses propres compétences au travers de formations, ...).

Lors du dernier stage, ces travaux seront complétés par :

- Une mise en situation dans un contexte préalablement défini, comprenant : l'accueil, l'anamnèse, le cadre et le projet d'accompagnement, la guidance, la mise en œuvre des techniques et l'analyse vivantielle.
- L'exposé de tout ou partie de la phénodescription finale (phénodescription différée).

ATTESTATION DE FORMATION

L'Institut Caycedo France **délivre une attestation de formation** spécifiant si les stagiaires ont satisfait aux conditions d'évaluation continue ainsi qu'à celles de l'évaluation finale (travaux écrits mentionnés ci-dessus et mises en situation). Cette attestation permet d'exercer l'activité professionnelle en sophrologie.

Le professionnel en sophrologie intervient auprès de personnes de tout âge, en séances individuelles ou collectives, en cabinet et/ou sur site (entreprises, hôpitaux, établissements scolaires, associations, etc.). Il travaillera dans les limites de ses compétences et pourra intervenir dans les contextes où il a été formé. Il pourra également travailler en collaboration avec les professionnels des champs médical, paramédical, psychologique, social, éducatif, sportif et préventif, sans se substituer à eux.

De façon générale, l'accompagnement sophrologique permet d'apprendre à développer une meilleure résistance au stress. Il consiste à renforcer notre capacité à faire face aux situations difficiles. Suivant les objectifs recherchés les techniques peuvent être porteuses de sensations de vitalité et d'énergie ou de relâchement des tensions et de sérénité. Elles ont pour effet de renforcer la concentration, la motivation, la capacité à prendre du recul, etc.

Le professionnel pourra intervenir dans les contextes ci-dessous, seul ou en collaboration :

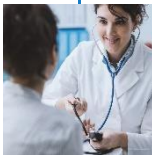


En entreprise : Le professionnel en sophrologie intervient auprès de cadres dirigeants, de managers ou de salariés pour les accompagner dans le développement de leurs capacités managériales et décisionnelles, dans la gestion de leur charge de travail ou de leur stress, dans le renforcement de leurs valeurs professionnelles, de la confiance, de la motivation de l'adaptabilité et de l'autonomie, dans la mobilisation autour d'un projet, ...



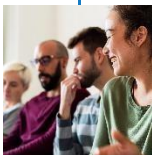
Dans le milieu éducatif : le professionnel en sophrologie concentre son intervention sur la situation réelle de l'enfant ou de l'adolescent (qualité des relations familiales, scolaires et sociales, aptitudes comportementales, émotionnelles et intellectuelles). Grâce aux techniques sophrologiques, les élèves apprennent à développer des stratégies d'apprentissage et à conquérir leur propre équilibre afin d'évoluer librement et sereinement dans leur vie quotidienne.

Depuis 2018, l'Académie intervient au sein de **l'Ensemble scolaire, La Salle Igny** (de l'école au lycée), dans le cadre du projet pédagogique, auprès des élèves et des enseignants volontaires. Plusieurs professionnels ou étudiants en sophrologie, de notre Académie, participent à ce projet. Début 2022, nous avons initié une formation courte, à destination des enseignants, pour apprendre à mieux gérer le stress et les émotions en classe.

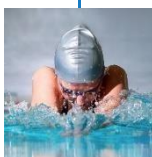


Dans le domaine de la santé : dans ce domaine les techniques sophrologiques sont dirigées par des professionnels de la santé (médecins, psychologues, kinésithérapeutes, infirmières, chirurgiens-dentistes...) ou des professionnels en sophrologie travaillant en réseau avec ces derniers. Elles peuvent être appliquées seules ou de façon complémentaire à une thérapie, sous contrôle médical.

L'Institut **Gustave ROUSSY**, à Villejuif (Ile-de-France), affiche clairement la Sophrologie comme une pratique hospitalière, une infirmière-professionnelle en sophrologie intervient dans ce cadre. C'est également au sein de cet institut, que **des sophrologues formées par l'Institut**, accompagnent depuis 2016, des soignants et autres personnels pour une meilleure appréhension de leur place au travail et leur posture professionnelle.



Dans le domaine social ou associatif : les professionnels en sophrologie en lien avec les travailleurs sociaux, aident les personnes confrontées à des situations difficiles (exclusion, isolement, précarité, incarcération, ...) et dans tous les contextes d'aide à la personne (aidants, accompagnants, parents-accompagnants, ...).



Dans le domaine sportif : Au-delà des capacités techniques et tactiques, le professionnel en sophrologie accompagnera le sportif vers la connaissance de soi, le contrôle des émotions, la concentration, la motivation et la capacité de persévérance de manière à optimiser son rendement en compétition ou en entraînement. Son efficacité a été démontrée au niveau international par de nombreux athlètes de haut niveau.

CE SONT NOS ÉLÈVES QUI EN PARLENT LE MIEUX :

Pour **100 %** des
stagiaires, la formation a
rencontré leurs objectifs

99 %

de réussite aux examens

98 %

Sont « tout à fait » à
« suffisamment » satisfaits
concernant notre pédagogie
(théorie, pratique, contenu,
performance...)

Sur les aspects pratiques
de la formation (accueil,
administratif, supports,
documents, lieu et restauration),

99 % les ont jugés excellents à satisfaisants

Les **3/4**

de nos stagiaires sont installés en tant
que professionnels utilisant la sophrologie, ou
vont s'installer dans les prochains mois.
Pour ceux qui ne le sont pas, ils utilisent
la sophrologie dans leur métier ou continuent
la formation supérieure.

Tous nos stagiaires ayant obtenus
un financement travaillent avec la sophrologie.

- 75 stagiaires/an
- 4 sessions de formation
- 6 formateurs issus de tous
les domaines d'activité, formés
par Bernard Barel et le Pr Caycedo

L'INSTITUT EN
MOTS...

« L'enseignement proposé est remarquable, articulée entre la pratique intensive et les fondamentaux théoriques. Le travail en petit groupe participe positivement à l'apprentissage, les pratiques régulières ainsi que les examens tout au long des 18 mois permettent une prise de conscience et une approche active de la sophrologie. Merci à Nelly Sebon pour son accompagnement exigeant et très professionnel. Son regard bienveillant nous appuie dans notre évolution de sophrologue ! »

Caroline T-P

« En tout premier lieu, des enseignants expérimentés, confirmés, qui sont aussi des sophrologues pratiquants. Fondamental. Une méthodologie de formation décrite par le Professeur Caycedo, un code de déontologie, parfaitement respectés. Une formation sur 18 mois (et non pas sur 6 mois) avec un % de pratiques très élevé, un stage en milieu professionnel, un mémoire, des contrôles continus, tous suivis en temps et en heures avec des retours, des progressions proposés ultra pertinents. Les supports et l'accompagnement sont exigeants ; les formateurs donnent tout et apportent tout pour nous mener vers un succès reconnu et un niveau d'expertise recherché, reconnu que tout futur client est en droit d'attendre. De l'or en barre. Une école exemplaire sur le fond et la forme ; soutien constant, éthique et sincère de ses élèves. Merci, merci, merci infiniment. »

Bénédicte M.

« Avec la constitution des groupes et l'entraînement à la guidance pendant les weekends de formation, j'ai pu mettre en œuvre mes acquis au sein de mon entreprise... J'ai particulièrement apprécié la qualité d'écoute et l'implication des formateurs et de l'administration, leur passion dans la transmission de la Sophrologie et l'accompagnement de notre formatrice référente tout au long du parcours ».

Mayelle H.



Lorsque nous nous engageons dans cette formation, c'est avec un grand sens de la relation humaine et du respect qu'elle -mérite. Ce respect nous l'accordons aux diverses individualités, au groupe dans sa globalité et à la cohérence de ce que nous enseignons. C'est en accord avec ces valeurs que nous vous demandons de lire attentivement ce document avant de le signer. Sa signature est un des éléments nécessaires à la procédure d'inscription (à nous retourner avec votre inscription).

Ce règlement (articles II, III et IV à IX) est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3, L 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie.

Article I - Horaires des stages

En semaine :

Du lundi au jeudi : 9h30 - 17h30 (pause repas 1h)

En weekend :

Samedi et dimanche : 9h30 - 17h30 (pause repas 1h). Pour des raisons pédagogiques, la durée des cours peut être prolongée, en accord avec les stagiaires.

Si un ou plusieurs stagiaires doivent s'absenter pendant les périodes prévues pour le stage, ils devront signer une décharge pour simple garantie de la responsabilité engagée par l'organisme de formation.

Article II - Respect des lieux

D'autres salles pouvant être occupées par d'autres intervenants, les stagiaires se doivent de respecter une certaine réserve et une certaine discrétion afin de ne pas causer de gêne.

Article III - Hygiène et sécurité - Comportement et attitude - Sanctions

a) Tout stagiaire est tenu à des exigences de comportement et d'attitude en ce qui concerne l'hygiène, le respect des autres stagiaires et de l'environnement :

Il est interdit d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, de fumer dans l'entrée et dans les salles de formation, de quitter le stage sans motif.

b) Tout passage à l'acte tendant à attenter à la liberté, l'intégrité et la dignité d'un stagiaire, d'un formateur ou d'une personne de l'environnement (agression physique ou verbale, harcèlement, ségrégation de toute sorte...) fera l'objet d'une exclusion immédiate de la formation et ce, sans remboursement des sommes engagées par le responsable de l'acte.

c) Tout comportement de type sectaire ou tendant à discréditer l'éthique de la formation fera l'objet de la même -mesure.

Garanties disciplinaires : articles IV à IX

Article IV

Aucune sanction ne peut être appliquée à un stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Pour tout désaccord ou réclamation, le stagiaire pourra demander l'aide de nos médiateurs, Nelly Sebon au 06 84 25 11 87 et/ou Sophie Grauss au 06 03 73 10 58

Article V

Lorsque les responsables de l'organisme de formation envisagent de prendre une sanction, ils remettent au stagiaire une lettre en main propre contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien (sauf si la sanction envisagée est un avertissement qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du -stagiaire pour la suite de la formation) et en précisant qu'il peut se faire assister par un autre stagiaire suivant la -formation.

Article VI

Lors de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix suivant la formation.

Le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont le(les) responsable(s) qui conduit(sent) l'entretien, recueillent les explications.

Article VII

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article VIII

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des griefs -retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par les responsables de l'organisme de formation.

Article IX

Les responsables de l'organisme de formation informent l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Déroulement de la formation : articles X à XVIII

Article X - Assiduité aux cours.

a) L'inscription ne peut se faire que pour la totalité de la formation, cette règle pouvant être aménagée pour les personnes -bénéficiant d'une équivalence.

b) Pour être validée, la formation exige un nombre d'heures de formation et un nombre de stages auquel il est impossible de déroger. Toute absence devra être justifiée par courrier. Pour toute raison médicale, le stagiaire devra produire un certificat. -Quatre absences non justifiées entraîneront le redoublement de l'année en cours.

Le stagiaire s'organisera pour récupérer le contenu des stages qu'il n'aura pu suivre.

Article XI - Conditions pédagogiques, évaluations et certification.

Tout stagiaire inscrit à la formation accepte sans aucune réserve les conditions pédagogiques de la formation ainsi que le -principe et les conditions d'évaluation des connaissances décrites dans la brochure informative.

Article XII - Conditions d'inscription et de règlement.

a) Toute inscription, à l'exception du cadre de la formation continue, n'est effective qu'à la réception de la lettre d'admission, de l'acompte (600 €) dont nous accuserons réception par courrier et du présent règlement daté et signé par le stagiaire.

b) Le règlement de la formation peut être échelonné (paiement par chèque (de 1 à 10 ou par prélèvements automatiques mensuels), son montant reste celui indiqué sur le bulletin d'inscription et ne dépend pas de l'assiduité du stagiaire.

b-bis) Ainsi, un stagiaire absent à une session (formule semaine ou week-end) ne pourra en aucun cas attendre une réduction du tarif préalablement établi.

Article XIII - Ethique de la formation.

Tout stagiaire qui s'inscrit à la formation est conscient qu'il s'inscrit dans une démarche de formation professionnelle et doit faire la différence avec le développement personnel ou la thérapie qui ne sont en aucun cas l'objet de notre travail.

Article XIV - Propriété morale des documents pédagogiques.

Les documents pédagogiques distribués aux stagiaires, dans le cadre de leur formation, sont la propriété exclusive des formateurs qui en sont les auteurs et pour lesquels ils représentent une spécificité et un temps d'élaboration et de réflexion.

A ce titre, ces documents pédagogiques ne doivent en aucun cas être divulgués, prêtés et encore moins vendus à qui que ce soit, sans l'autorisation de leurs auteurs.



Article XV - Obligation de réserve.

Tout stagiaire est tenu à un devoir de confidentialité quant à ce qui aura pu être vécu ou exprimé par les autres stagiaires ou le(s) formateur(s) pendant les sessions de formation.

Article XVI - Droit à l'image

Le stagiaire autorise l'organisme de formation à diffuser sur tous supports (internet, presse, brochure, mailing ...) son image dans le cadre de l'activité de l'organisme. Il peut néanmoins s'y opposer sur demande écrite.

Article XVII - Publicité du règlement

Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire, avant toute inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Article XVIII - Informatique et libertés

Les informations personnelles fournies pour l'inscription à l'une de nos formations sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier. Elles ne seront communiquées à aucun tiers.

Conformément à la Réglementation Européenne sur la gestion des Données personnelles (RGPD), toute personne ayant fourni des informations, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies. Pour l'exercer, vous pouvez vous adresser par courrier au siège social de l'Institut Caycedo France : 100 rue Bobillot, 75013 PARIS, France, ou par emails : sophrocaycedienneparis@gmail.com ou sophie@institut-caycedo.fr